

Cinquièmement, certaines ressources – en particulier la nourriture et l'argent – doivent être facilement mobilisées. Enfin, les parties locales doivent faire confiance aux médiateurs et aux soldats de la paix supervisant le processus de paix.

Le présent document examine aussi deux questions additionnelles associées à la consolidation de la confiance : les rôles du désarmement et de la communauté internationale. En ce qui concerne le désarmement, ce document fait valoir que, bien que la réduction éventuelle des armes doive être considérée comme un objectif, les parties locales et les médiateurs doivent être conscients des manières dont de tels processus peuvent également miner la confiance et accroître l'insécurité parmi les parties au conflit. Deuxièmement, bien que la communauté internationale ait un important rôle à jouer dans les processus de résolution des conflits en Afrique, les parties aux conflits sont devenues remarquablement expertes pour surmonter en premier lieu les nombreux problèmes de vérification qui justifient habituellement une intervention internationale. Ceci est particulièrement important, du fait que la communauté internationale a souvent eu à dépasser ses propres limites dans les processus de résolution des conflits.

L'avant-dernière section du document porte sur diverses mesures de consolidation de la *sécurité* en Afrique. Il s'agit de mesures qui ressemblent aux mesures de confiance en ce qu'elles peuvent donner un sentiment de sécurité et de bien-être aux parties, tout en étant, en fin de compte, invérifiables (sauf à long terme) et potentiellement révocables. La démocratie et le partage du pouvoir, le développement économique et le micro-désarmement sont tous d'importantes mesures de consolidation de la sécurité.

Finalement, ce document donne en conclusion, à l'intention du Canada, une brève liste de recommandations en matière de politique, qui se sont dégagées de la discussion antérieure. Elles incluent l'approbation et la mise en oeuvre rapides des missions de paix; l'encouragement des moyens locaux de résolution des conflits; l'identification de personnes crédibles et compétentes à des fins de médiation; la fourniture de diverses technologies pour aider dans les domaines de la vérification, de la démobilisation et des communications; l'aide en matière de transports et de facilitation pour divers processus de résolution des conflits; l'assistance dans le cadre des processus de désarmement et de démobilisation et, pour terminer, l'encouragement du développement généralisé et la réduction des demandes extérieures adressées aux États prédisposés aux conflits.